



**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 3 mai 2021, à compter de 19h, se tiendra par téléconférence, une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande des dérogations mineures suivantes :

**NATURE ET EFFETS DES DEMANDES :**

Les demandes de dérogations mineures visent la construction de maisons unifamiliales projetées avec une hauteur en étage de (1), la situation projetée ne respecte pas les dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant la disposition relative à la hauteur en étage de la zone Rb-19, de l'annexe B, qui stipule que la hauteur en étage minimale des bâtiments principaux est de (1,5).

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

Zone : Rb-19

Lots no. 6 312 290 à 6 312 310 du cadastre du Québec.

Les questions ou commentaires doivent être envoyés au plus tard le jour de la tenue de la séance du conseil municipal avant 16h, à l'attention du directeur général, monsieur Sergey Golikov, par courrier ou par courriel à : [municipalite@frelighsburg.ca](mailto:municipalite@frelighsburg.ca)

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX  
MILLE VINGT ET UN**

Sergey Golikov  
Directeur général